

28 MILLIONS DE PERSONNES ONT ÉTÉ DÉPLACÉES DE FORCE PAR LES CONFLITS ET LES CATASTROPHES EN 2015 ET DES MILLIONS D'AUTRES RESTENT DANS L'OMBRE : LE NOUVEAU RAPPORT D'IDMC MET EN LUMIÈRE L'AMPLEUR DE LA CRISE MONDIALE DES DÉPLACEMENTS INTERNES

En 2015, les conflits, la violence et les catastrophes liées aux aléas naturels ont obligé **27,8 millions de personnes** à fuir à l'intérieur de leur propre pays, exposant un nombre sans précédent d'hommes, de femmes et d'enfants au traumatisme du déplacement interne et bouleversant leur vie.

Pour reprendre les mots de Jan Egeland, le secrétaire général du Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), « ce chiffre équivaut aux populations de New York, Londres, Paris et du Caire réunies, emportant dans leur fuite etsouvent dans la panique, le peu de choses qu'elles peuvent transporter, et se lançant dans un périple teinté d'incertitude. Autrement dit, environ 66 000 personnes ont dû abandonner leur foyer chaque jour en 2015. »

Aujourd'hui, l'Observatoire mondial des situations de déplacement interne (IDMC), qui fait partie de NRC, publie son nouveau [Rapport mondial sur les déplacements internes \(intitulé GRID 2016\)](#). Ce document, qui synthétise les données sur les déplacements internes à l'échelle mondiale, représente un tournant pour l'organisation. Il sera accompagné d'une nouvelle base de données mondiale, qui permettra une mise à jour régulière des informations en ligne. « En rendant compte de toutes les situations de déplacement interne, quelles que soient leurs causes, nous cherchons à dresser le tableau le plus complet possible de ce qu'il convient de qualifier de véritable crise mondiale », explique Alexandra Bilak, directrice d'IDMC.

Ce rapport couvre les déplacements internes causés par les conflits et les catastrophes naturelles soudaines, domaine dans lequel IDMC constitue une référence mondiale depuis des années. En outre, il se penche désormais sur les déplacements difficiles à évaluer, comme les mouvements de populations provoqués par le crime organisé et la violence des gangs, les catastrophes à évolution lente telles que la sécheresse, et les projets de développement. Il plonge également le lecteur au cœur du processus de récolte et de traitement des données et présente certains des défis méthodologiques et conceptuels rencontrés pour dresser un tableau complet du phénomène.

« Il est crucial de disposer de chiffres complets et précis pour soulager la souffrance et répondre aux besoins de dizaines de millions de personnes extrêmement vulnérables. C'est aux gouvernements nationaux qu'incombe la responsabilité première de collecter ces données et de fournir protection et assistance aux personnes déplacées dans leur propre pays. Malheureusement, ils manquent souvent à leur devoir », déplore Alexandra Bilak.

Le rapport d'IDMC donne à réfléchir. En 2015, la violence et les conflits ont déplacé quelque 8,6 millions de personnes et, à la fin de l'année, le nombre total de déplacés à l'intérieur de leur propre pays, qui inclut celui des personnes contraintes de fuir au cours des années précédentes, s'élevait à 40,8 millions. « Ce chiffre est

le plus élevé jamais enregistré, et représente le double du nombre de réfugiés dans le monde », souligne Jan Egeland.

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ont payé le plus lourd tribut en termes de nouveaux déplacements provoqués par les conflits, 4,8 millions d'individus ayant dû fuir à l'intérieur de leur propre pays l'année dernière. La Syrie, le Yémen et l'Irak comptabilisaient plus de la moitié des personnes déplacées par les conflits dans le monde en 2015.

Depuis 2003, cinq pays (la Colombie, la République démocratique du Congo, l'Irak, le Soudan du sud et le Soudan) figurent chaque année sur la liste des dix États abritant le plus grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays par les conflits. « Cela démontre encore une fois que, faute d'aide, elles voient leur situation de déplacement se prolonger pendant des années, voire des décennies », constate Alexandra Bilak.

Pire encore, en 2015, 19,2 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays par des catastrophes naturelles survenues dans 113 pays. Au cours des huit dernières années, 203,4 millions de déplacements ont été enregistrés au total suite à ces événements. Comme les années précédentes, l'Asie du Sud et de l'Est a été la région du monde la plus touchée, l'Inde, la Chine et le Népal comptabilisant respectivement 3,7, 3,6 et 2,6 millions de personnes déplacées.

Si la grande majorité des déplacements liés à des catastrophes naturelles ont été provoqués par des aléas climatiques, comme des tempêtes et des inondations, les séismes qui ont frappé le Népal sont venus nous rappeler brutalement les risques que représentent les phénomènes géophysiques.

Par ailleurs, selon des estimations préliminaires sur le nombre de déplacements internes causés par d'autres facteurs, au moins un million de personnes auraient été contraintes de fuir la violence criminelle au Mexique et en Amérique centrale. Des dizaines de millions d'autres auraient été déplacées par des projets de développement, comme la construction de barrages, la mise en œuvre de programmes de rénovation urbaine et l'organisation de méga-événements sportifs .

« Ce rapport illustre les nombreux défis à surmonter pour remédier à la crise mondiale des déplacements internes. Il dénonce également le manque criant de solutions politiques et constitue un véritable signal d'alarme adressé aux gouvernements nationaux et aux décideurs politiques du monde entier », conclut Alexandra Bilak.

NOTES AUX RESPONSABLES DE PUBLICATION

À partir du 11 mai 2016, un micro-site Web consacré au Rapport mondial 2016 sur les déplacements internes sera disponible à l'adresse suivante : www.internal-displacement.org/globalreport2016

Cette nouvelle publication remplace les précédents rapports phares de l'IDMC sur les déplacements internes causés par les conflits et les catastrophes, intitulés *Global Overview* et *Global Estimates*.

Personne déplacée interne (PDI) et réfugié : quelle différence ?

La principale différence entre les personnes déplacées internes et les réfugiés réside dans le fait que les PDI restent à l'intérieur des frontières de leur propre pays. Les réfugiés, eux, franchissent une frontière internationale pour chercher asile dans un autre pays, ce qui leur confère un statut juridique spécial qui leur permet de jouir d'un certain nombre de droits et d'une protection internationale. Contrairement aux

réfugiés, les PDI ne bénéficient d'aucun statut juridique particulier, car elles demeurent sous la responsabilité de leur gouvernement et ne peuvent jouir d'aucun droit spécifique en dehors de ceux accordés à leurs concitoyens.

**POUR TOUT ENTRETIEN AVEC JAN EGELAND, ALEXANDRA BILAK OU ELIZABETH RUSHING, MERCI DE
CONTACTER :**

Mme Sian Bowen
Directrice de communication
Courriel : sian.bowen@idmc.ch
Tél. : + 41 22 552 3612
Mobile: + 41 (0) 78 630 16 78

Mme Francesca Da Ros (Genève)
Coordinatrice des communications
Courriel : francesca.da.ros@idmc.ch
Tél. : + 41 22 552 3645